

Règlement Championnat Jeunes par Équipes 2025-2026 CD73

Le championnat jeunes est ouvert sur inscription libre à tous les joueurs et joueuses licenciés « compétition » ou « loisirs » (jusqu'à 599 pts - classement de début de phase) dans une association du comité, des catégories poussins-poussines à cadets.

Article 1 : Article 1 : Formule des rencontres

- Équipes de deux joueurs en deux groupes, avec mixité garçons et filles : P/B et M/C.
- Possibilité pour chaque club d'engager **une équipe composée de trois joueurs dans chaque catégorie**, afin de permettre à tous de participer à la compétition.
- **Lorsque trois joueurs sont inscrits dans l'équipe :**
 - Deux joueurs sont désignés pour jouer les simples (A et B).
 - Le troisième joueur, non aligné en simple, est obligatoirement aligné en double.
- **Les équipes doivent être constituées uniquement de licenciés du même club.**
- Les deux joueurs d'une équipe sont désignés par A et B, et ceux de l'équipe adverse par W et X.
- Les rencontres entre deux équipes se disputent sur une table.
- Chaque joueur joue une partie de simple + un double en suivant l'ordre : **AW – BX – Double.**
- Les joueurs les mieux classés sont placés en A ou W (classements officiels de la phase en cours).

Article 2 : Juge-Arbitrage

La compétition est placée sous l'autorité d'un Juge-Arbitre désigné par la Commission Départementale d'Arbitrage.

Article 3 : Arbitrages des parties

Si c'est possible, le Juge-Arbitre désignera des Arbitres joueurs, sinon les joueurs d'une partie devront s'arbitrer eux-mêmes.

Article 4 : Retard

Si un joueur ne se présente pas à l'appel de sa première partie, il est déclaré perdant pour cette partie, marque 0 point et il peut disputer les parties lui restant à jouer.

Article 5 : Abandon

Tout joueur abandonnant au cours d'une partie, est battu pour la partie et n'est pas autorisé à jouer les parties suivantes.

Article 6 : Montant de l'inscription

Le montant de l'inscription est de 5€ par joueur (facturation aux clubs), quel que soit le nombre de tours joués.

Article 7 : Conditions matérielles

Tables - Filets – Raquettes

Les tables et filets doivent être homologués FFFT ou ITTF.

Les joueurs doivent avoir une raquette dont les revêtements sont agréés par l'ITTF (liste consultable sur www.laura-tt.fr ou www.fft.fr).

Choix des balles

Celles-ci sont fournies par l'association organisatrice, qui doit en prévoir un nombre suffisamment important pour le bon déroulement de la compétition.

Tables de marque et marqueurs

Les tables de marque et les marqueurs sont mis à disposition par l'association organisatrice.